

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 13

Artikel: On cartiu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les autorités révolutionnaires mènent une vie nomade, et n'ont aucun lieu de réunion fixe. Elles se rassemblent parfois dans un établissement public dont elles connaissent la disposition intérieure, mais le plus souvent dans les appartements d'un adhérent, qui lui-même n'est pas admis à l'entrevue et ignore le rang de ses hôtes.

Les quatre sections ont un chef suprême, appelé le général, et un seul mot de passe indiqué par celui-ci. C'est ce seul moyen de reconnaissance dont puissent se servir les membres des sections supérieures, qui généralement ne se connaissent pas personnellement, du moins en leur qualité.

Chaque section a le droit de prononcer des sentences de mort contre des personnes coupables de trahison ou simplement suspectes. Elle doit aussi nouer des relations avec les grands personnages officiels.

Tous les journaux ont raconté que dans la matinée du 13 mars, le général Loris Mélikoff, gouverneur de St-Petersbourg, avait vivement engagé l'Empereur de Russie, à ne pas assister à la revue des troupes. Mais ce dernier ne paraissant pas vouloir accéder à ce conseil vigilant, le général crut devoir s'adresser aux personnes les plus autorisées de la cour, espérant que par leur entremise il pourrait empêcher le czar de sortir ce jour-là. Toutes les démarches furent inutiles.

On rappelle à ce sujet, que dans une circonstance analogue, la personne chargée de veiller sur la sécurité de Napoléon III, se conduisit autrement. C'était au moment des complots italiens, aussi redoutables que ceux des nihilistes. Le chef de la police dit à l'Empereur de ne pas sortir un certain jour. L'Empereur persistant dans son projet, le chef de la police sortit du cabinet et plaça des hommes à toutes les issues des Tuileries, avec la consigne formelle de ne pas laisser sortir l'Empereur lui-même, s'il se présentait. Puis il remonta auprès de Napoléon, lui dit poliment, mais fermement, que comme il était responsable de l'existence du chef de l'Etat, il l'avait constitué prisonnier dans les Tuileries, pour le soustraire à un danger certain. » D'ailleurs, ajouta-t-il, Votre Majesté n'a qu'à me destituer, et elle sera libre; mais je ne serai plus responsable de rien. » L'Empereur remercia son féroce gardien et lui obéit.

On cartiu.

Ti lè deçando vo no bailli oquiè à devenâ âo à comptâ, dein voutron papâi, et que mémameint y'a on prix po cé qu'a z'u lo soo d'étré teri ein beliet dein voutra carletta. Ma fâi dein mon dzouveno teimps, que y'allâvo à l'écoula, y'éte portain bo et bon po la tchiffra; cognessé bin lo livret, que lo régent mè posâve su l'ardoise dâi règlès pè sous et deniers, que cein étâi onco pi què lè batz; mâ po cliâo cartius que vo no bailli dein lo Conteu, lâi pu rein. Y'é bio essiyi dâi murtiplicachons et

dâi divisions, pu pas allâ tant qu'à la preuve, et su d'obedzi d'atteindrè 8 dzo po avâi la reponse. Mâ tot parâi mè parè que y'a dâi mâlins coo permi voutrè z'abonâ, kâ y'ein a adé ion que devenè; assebin vu essiyi dè lâo posâ 'na règle que noutron vòlet m'a de y'a cauquiès teimps, mâ que n'é pas pu devenâ. Cé vòlet, qu'é eingadzi à Tsalanda, ne marquè pequa, que n'est don perein tant dzouveno; et l'est on bocon pèsant; mà quand bin l'est diusè on pou dadou, l'est bo et bon po lo travau; mâ n'est pas li qu'a einveintâ cliâo bombès qu'ont émelluâ l'empereu dè la Russie. Vaitse don lo problème que m'a de l'autro dzo que lâi demandâvo se n'adzo. Vo pâodè marquâ su lo Conteu que baillo 'na bouna matola dè buro à cé que lo porra tchiffra :

— Quin adzo âi-vo, se lâi é fé?

— Eh bin, noutron maitrè, se mè repond, y'é coumeniyi à 16 ans et demi, ora comptâdé ?

Conseils du samedi. Les diverses manières de faire du bon café ont été indiquées mille et mille fois. En voici une, néanmoins, que plusieurs de nos lectrices ne connaissent probablement pas encore mais que bon nombre de gourmets n'ignorent pas. La voici : Mettre de côté toutes les mécaniques à griller, brûler, torréfier, où l'opération ne peut se surveiller; rien ne vaut la main de l'homme. Puis prendre simplement une petite casserole en terre très propre et spécialement destinée à cet usage; faire torréfier à feu doux le café quelques instants avant de le prendre, le conduire jusqu'à une belle teinte rousse très légère, le mettre dans un mortier, l'écraser tout brûlant avec le pilon au lieu de le moudre et le jeter dans une cafetière d'eau très bouillante. Immédiatement après l'infusion, goûtez ce café qui en quelques minutes a passé de l'état de graine à l'état liquide et qui ne s'est jamais refroidi. C'est un vrai nectar, conservant au plus haut point toutes ses qualités hygiéniques et stimulantes.

Votre cuisinière, qui préfère employer du café tout moulu, regimbera d'abord, vous fera de mauvais café pour vous faire abandonner cette méthode; mais préparez-le vous-même sous ses yeux, et quand mademoiselle y sera habituée, vous ne boirez plus que de bon café.

Un ange dans un jeu de quilles.

Toute personne sensée de bonne foi sera obligée de convenir que le partage absolu de la propriété est non seulement contraire à la véritable justice, mais radicalement impossible. Pour que l'équilibre se maintînt une heure au plus, après un tel partage, il faudrait que chaque individu composant l'espèce humaine eût les mêmes goûts, les mêmes besoins, le même tempérament; que toutes les facultés vitales, en un mot, eussent une marche réglée comme les astres qui circulent sous la voûte du ciel.

De pareilles doctrines ne sont que des leviers à l'usage de certains ambitieux déclassés qui, peu scrupuleux sur les moyens, veulent s'élever à tout prix; ce sont des levains pro-